

Discours d'Aníbal Cavaco Silva à l'occasion de la signature du traité sur l'Union européenne (Maastricht, 7 février 1992)

Légende: Le 7 février 1992, Aníbal António Cavaco Silva, Premier ministre du Portugal et président en exercice du Conseil des Communautés européennes, prononce un discours dans lequel il souligne l'enjeu politique du traité sur l'Union européenne (UE) signé le même jour par les Douze à Maastricht.

Source: Documents d'actualité internationale. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 01.05.1992, n° 9. Pars: La Documentation française.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_d_anibal_cavaco_silva_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_sur_l_union_europeenne_maastricht_7_fevrier_1992-fr-89d557c8-6ef8-408e-a2e2-bf393e0fd46b.html

Date de dernière mise à jour: 31/10/2012

Discours de M. Aníbal Cavaco Silva, Premier ministre du Portugal, Président du Conseil des ministres de la CEE (Maastricht, 7 février 1992)

(Source: Ambassade du Portugal à Paris)

MM. les Premiers ministres des Pays-Bas et du Luxembourg, M. le Président du Parlement européen, M. le Président de la Commission européenne, MM. les Ministres, distingués hôtes, Mesdames et Messieurs,

À Maastricht, aujourd'hui, s'accomplit une nouvelle étape pour l'Europe que nous bâtissons dans la solidarité. Le Traité qui va être signé constitue un pas décisif sur le chemin de l'union européenne, objectif ambitieux, d'un processus sans précédent dans l'Histoire de notre temps.

D'aucuns diront que nous nous sommes arrêtés en-deçà de ce qui était souhaitable ; d'autres estimeront que nous sommes allés trop loin. Tout compte fait, je suis convaincu que le Traité qui recueille aujourd'hui notre adhésion correspond à un sage équilibre entre l'ambition et la prudence, l'idéalisme et le pragmatisme, la solidarité et la subsidiarité. C'est un résultat qui répond à la réalité d'aujourd'hui et se projette dans l'avenir. Ce n'est pas une étape finale; c'est, bien plus, le début d'un nouveau cycle.

J'adresse un hommage sincère à tous ceux qui ont rendu possible ce moment et, en particulier, je considère comme relevant de la justice la plus élémentaire de souligner le rôle joué par les deux présidences qui nous ont précédé: nous devons, en grande partie, le succès remporté au cours des négociations longues et ardues qui ont conduit aux textes que nous avons aujourd'hui sous les yeux à leur détermination et à leur capacité à mener ces travaux. La cité de Maastricht, de par son passé, avait déjà sa place dans l'histoire de l'Europe. Désormais son nom est indissolublement lié à l'avenir de l'idéal européen.

Le Traité que nous signons aujourd'hui est un contrat politique assumé par les Douze en vue d'approfondir l'intégration, de renforcer, la solidarité, de consolider la cohésion interne, de donner plus d'ampleur à l'affirmation de la Communauté à l'extérieur.

Il repose sur les valeurs qui nous sont chères, celles de la démocratie, des libertés individuelles et des droits de l'Homme, et se place dans la perspective d'un progrès économique et social durable de nos sociétés. Sa pleine réalisation s'appuiera avant tout sur la construction, avant la fin de cette année, du grand espace sans frontières, objectif qui devra continuer à bénéficier de notre part d'un engagement politique clair. C'est en grande partie sur la réussite du marché unique que l'on fondera la réussite de l'Union européenne.

La marche vers l'Union européenne confère à tous de plus grandes responsabilités et exige de tous un sens accru de la solidarité. Le présent Traité est pour la construction européenne un nouveau ferment de vitalité dont il importe de tirer parti sans hésitation.

L'importance de la Communauté en tant que l'un des principaux blocs économiques mondiaux est un fait indiscutable. Toutefois, dans un monde en profonde transformation, il convient que cette dimension économique se traduise d'une façon équivalente sur le plan politique. C'est seulement ainsi que la Communauté pourra assumer pleinement le rôle qui lui incombe dans le nouveau contexte européen et mondial.

La chute des régimes communistes de l'Europe de l'Est, la désintégration de l'Union soviétique et la reconnaissance quasi-universelle de la primauté des valeurs démocratiques et de l'économie de marché ont profondément altéré les équilibres géostratégiques en fonction desquels le monde s'était organisé au cours de ces dernières décennies. Dans ce contexte, l'Europe communautaire est confrontée à des responsabilités croissantes qu'elle ne peut ni ne doit éluder.

Le Sud, lui aussi, tourne vers la Communauté européenne un regard plein d'expectative. Nous ne pouvons pas décevoir ceux qui voient en nous des motifs d'espoirs et un paradigme de valeurs politiques et humaines. Il est en particulier indispensable, à l'égard des pays les moins développés, que l'Europe ne se contente pas d'être un simple partenaire commercial, mais s'efforce d'exercer l'influence dont elle disposera pour favoriser

le développement et l'amélioration des conditions de vie de ces populations les plus défavorisées.

La création d'une politique extérieure et de sécurité commune, dont les axes principaux devront déjà être définis au Sommet de juin à Lisbonne, et la formulation d'une politique de défense commune constituent des développements politiques de l'intégration européenne qui permettront à la Communauté d'assumer d'une façon cohérente et explicite la défense de ses intérêts fondamentaux et d'intervenir de manière croissante sur la scène internationale, d'une seule voix, et avec plus de force. Par ailleurs, les progrès de l'intégration économique et monétaire constituent le corollaire obligé des efforts de construction européenne en plus de trois décennies, et devraient apporter à la vie de la Communauté un nouveau dynamisme.

L'élargissement des compétences communautaires constitue un facteur de mobilisation des Européens pour la construction de l'Union européenne. D'une part, c'est la dimension humaine de la construction européenne qui s'en trouve renforcée, par la création du concept de citoyenneté et par les actions et les initiatives engagées dans des domaines aussi divers que ceux de l'éducation, de la culture et de la santé. D'autre part, la capacité d'action commune, dans des secteurs fondamentaux de l'intégration économique tels que l'industrie et les réseaux transeuropéens, s'en trouve étendue.

L'édifice institutionnel a subi des adaptations importantes. La légitimité démocratique du processus de décision en est sortie consolidée, grâce à l'attention indispensable que l'on a vouée à l'efficacité du système. Le Parlement européen voit son pouvoir d'intervention dans le processus de décision renforcé, ce qui lui permettra une action politique plus visible, en tant qu'institution représentant les peuples d'Europe. La Cour des Comptes est élevée au rang d'institution. Il est créé un Comité des Régions. On constitue le rôle du Médiateur. L'architecture institutionnelle se consolide en harmonie avec les exigences croissantes du processus d'intégration.

Il est naturel que la vitalité grandissante du projet communautaire ait suscité dans d'autres pays d'Europe le désir de s'y associer. Les candidatures à de nouvelles adhésions sont, finalement, la preuve manifeste de la réussite sans équivoque de la Communauté européenne.

La création du grand Espace économique européen et les accords, déjà conclus ou en cours de négociation, avec les pays d'Europe centrale et orientale montrent déjà que la Communauté n'est pas une réalité fermée sur elle-même, mais qu'elle a au contraire pleinement conscience de partager avec les autres peuples européens une destinée commune.

Il est urgent, et tout aussi essentiel pour le renforcement de la cohésion interne que nécessaire pour les pays candidats à l'adhésion, d'examiner avec soin la portée des questions posées par l'élargissement. D'où l'importance que revêt la réflexion stratégique sur ces questions, que nous aurons l'occasion, comme cela a été décidé ici à Maastricht, de mener au Conseil européen de Lisbonne. C'est à nous qu'il incombe aujourd'hui de faire de l'Union européenne un véritable phare qui mène l'Europe à bon port et de conduire le navire communautaire vers une Europe de plus en plus unie, plus juste, plus progressiste. Nous devons donc continuer à œuvrer de telle sorte que les nouvelles générations d'Européens puissent voir en nous un exemple, comme celui que nous trouvons nous-mêmes dans les fondateurs de la Communauté. Sans eux, et sans leur dévouement généreux à l'idéal européen, le moment que nous sommes en train de vivre n'aurait pas été possible.